

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

A.Kakousky, S. Jomin, O. Calais, D. Preuvot pour l'administration et M. Boulogne, L. Delbart, L. Pinchon, V.Bouché pour le SNEP

Le SNEP- FSU a rencontré les IPR le lundi 13 janvier dernier sous la présidence d'Antoine Kakousky, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille.

En préambule, nous sommes intervenus sur la Hors Classe. Différents groupe de travaux ont eu lieu sur ce sujet et nous avons eu la confirmation qu'il n'y aura plus de discrimination « choix – grand choix » pour l'accès à la hors classe qui deviendrait un grade.

Il est fait état d'un retard d'inspection d'environ 30% de collègues à partir du 7ème échelon. Les IPR, au regard du nombre de missions grandissantes, indiquent qu'environ 350 inspections ont été effectuées l'an dernier. Cela représente 17% des collègues de l'académie. Les cibles prioritaires sont les collègues en retard mais également proche d'un changement de classe, les collègues en début de carrière, les TZR et les fins de carrière.

D'autre part, sur la formation CA2D (6h), nous constatons peu de formation de terrain. La question de l'accompagnement à travers la formation est posée afin que l'année qui suit et qui est à temps complet soit moins difficile. Globalement, il est difficile d'intervenir dans le cadrage des formations.

Concernant le sport scolaire et comme déjà indiqué lors des conseils départementaux UNSS, la présidence de l'AS est un sujet qui a beaucoup (trop) fait parler. En effet, comme le prévoient les textes de référence, le chef d'établissement n'a pas à se poser la question de sa présidence car elle est prévue de droit. Le débat concerne surtout la situation des collègues qui, par cet acte, n'ont aucun soutien du chef d'établissement et c'est l'image véhiculée qui n'est plus lisible. Il n'empêche que dans le nord, 33 établissements ont été concernés par ce problème. Nous espérons que les mises au point ministérielles (sous l'action du SNEP) pourront régler ce problème avant la fin de l'année. Nous sollicitons le Recteur et les IPR afin que ce problème soit définitivement réglé et nous invitons les collègues concernés à entrer en contact avec le SNEP afin que nous interpellions précisément les autorités académiques.

Nous avons également abordé sur le thème des Sections Sportives Scolaires. En 2013, il existe 234 sections. Il est rappelé que les sections fonctionnent sur moyens propres de l'établissement. Les IPR sont plutôt défavorables à un fléchage des moyens dans la DHG. Sur les demandes du SNEP, le Comité Technique Académique s'est engagé à (re)mettre en place un Groupe de Travail. Le but est avant tout de faire un bilan avec les établissements afin de revoir les modalités de fonctionnement, les moyens financiers et horaires ainsi que l'évaluation des sections.

Enfin, nous avons abordé la question de la certification au DNB suite au rapport de l'inspection après la session 2013.

Nous avons rappelé les conditions dans lesquelles ont été mises en œuvre ces nouvelles modalités d'évaluation (question avec des réponses très disparates d'un territoire à l'autre qui repose le souci de l'accès aux équipements sportifs. Il existe, partout, des modalités d'évaluation dictées par la contrainte des équipements sportifs).

Nous avons questionné les IPR sur une journée de formation : protocole, fiches certification, gebeps. Il semble que cela soit prévu et que cela nécessite encore des ajustements.

Le bureau académique du SNEP-FSU Lille